

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1833

23 juillet 2015

SOMMAIRE

Acol'IT s.à r.l.	87983	Mirabaud & Cie (Europe) S.A.	87946
BREDS Europe 1 NQ S.à r.l.	87944	MPL Management Holdings S. à r.l.	87978
Casa Del Sole SCI	87944	Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A.	87938
Cazelia	87943	Piguet International Fund	87944
CEP III Participations S.à r.l. SICAR	87943	Standard Kay S.A.	87939
Chez Pato S.à r.l.	87944	Stevia Growers S.A.	87941
Christal S.A.	87945	Studio Evy Mains S.à r.l.	87942
Cirrus Capital Partners S.à r.l.	87943	Sudring S.A.-SPF	87942
Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces	87945	Sweetly S.A.	87940
Deadpan S.à r.l.	87945	Sylvagri Consult S.à r.l.	87940
Elios IT s.à r.l.	87983	Synergryn S.A.	87940
Eurofins Industrial Testing LUX	87945	T.C.F. S.A.	87939
Greatlens S.à r.l.	87982	Tectum S.à r.l.	87939
Investigation Protection Sécurité S.à r.l.	87947	Ternium S.A.	87939
JCF III Eurovita Holdings S.à r.l.	87953	Tesame	87938
Johnson Controls Interiors Holding EU S.à r.l.	87949	The Atlantic Leisure Company S.A.	87939
Kensington Square Holding S.A.- Société de Ti- trisation	87984	TIAA Lux 5 S.à r.l.	87941
Luceram Capital S.A.	87958	Tiafy SPF, S.A.	87941
Macha S.A.	87946	Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l.	87942
MaxF Expansion	87946	Tivana Midco S.à r.l.	87938
MDO Services	87946	Tollamen SPF, SA	87940
MH Med Y S.A.	87966	Tornasol Invest S.A.	87941
		Treveria Fourteen S.à r.l.	87938

Tivana Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 187.123.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080840/9.

(150092084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Treveria Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 124.942.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080841/10.

(150092241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tesame, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 167.957.

Extrait des résolutions prises par l'administrateur unique en date du 13 mai 2015

Transfert du siège social du 40, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour: TESAME

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015080849/14.

(150092295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Office Park Leeds (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 147.898.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 mai 2015, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Thomas Schmuckli, avec adresse au 5, Kalandersplatz, 8045 Zurich, Suisse
- Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2015.

Référence de publication: 2015079762/20.

(150090776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2015.

Tectum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4774 Pétange, 27, rue des Promenades.
R.C.S. Luxembourg B 150.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015080846/9.

(150092414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Ternium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 98.668.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.
Référence de publication: 2015080848/10.

(150092482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

The Atlantic Leisure Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 29.640.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015080850/10.

(150092020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

T.C.F. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.311.

La société AD CORPORATE SERVICES S.A.R.L. dénonce le contrat de domiciliation du 25 janvier 2008 et le siège social mis à disposition au 165A, Route de Longwy à L - 4751 PETANGE de la société T.C.F. S.A., immatriculée au RCSL sous le numéro B 62311, avec effet immédiat.

Pétange, le 22 mai 2015.

Signature

LE DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2015080826/12.

(150092091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Standard Kay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 107.888.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Emmanuel Briganti, Monsieur Marco Gostoli et CL Management S.A. ont présenté leur démission de leur fonctions d'administrateur en date du 1^{er} juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STANDARD KAY S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015080816/13.

(150092284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sylvagri Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9696 Winseler, 69, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 113.179.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080824/9.

(150091985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sweety S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 65.632.

Extrait de la résolution prise le 1^{er} juin 2015 par l'administrateur unique

L'administrateur unique transfère le siège social de la société au 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080823/11.

(150092075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tollamen SPF, SA, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.551.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 1^{er} juin 2015

- la cooptation de Monsieur Philippe STOCK, employé privé, né le 10 septembre 1960 à Gosselies (B), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est ratifiée.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Certifié sincère et conforme

TOLLAMEN SPF S.A.

Référence de publication: 2015080862/13.

(150092657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Synergryn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 175.147.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 17 avril 2015.

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Le Conseil d'Administration Administrateurs B ont changé également:

JALYNE SA, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, représentée par Jacques BONNIER, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

PACBO EUROPE Administration et Conseil Sàrl, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg, représentée par Patrice CROCHET, 44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration

S. LEHNING / JALYNE SA

- / Représentée par J. BONNIER

Administrateur A et Président / -

Référence de publication: 2015080825/21.

(150091919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.654.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 115.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015080859/10.

(150092274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tornasol Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.182.

Le bilan de la société au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015080863/12.

(150091998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Tiafy SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.878.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 26 mai 2015 au siège social de la société, il a été décidé:
- d'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Benoît Dessy, et de constater que désormais il demeure professionnellement 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1356 Luxembourg;

- Les membres du conseil d'administration constatent que Mme Hélène Mercier désormais réside professionnellement 20 rue la Poste, L-2346 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TIAFY SPF, S.A.

Société anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2015080860/15.

(150092217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Stevia Growers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 159.794.

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire du 30 mars 2015 que:

1) Le siège social de la société a été transféré, avec effet rétroactif au 14 mars 2015, à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;

2) Monsieur Fabien ZUILI a démissionné de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur délégué avec effet rétroactif au 20 mars 2015;

3) Monsieur Thierry JANNOT, né le 7 mai 1962 à Paris (France), demeurant professionnellement à CH-1097 LUTRY (Suisse), 73, route de Lavaux, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 20 mars 2015, et ce, jusqu'à l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080818/17.

(150091973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Sudring S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2222 Luxembourg, 36, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.508.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} juin 2015

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Madame Lutgarde FREDERICKX et a décidé de nommer en son remplacement pour terminer le mandat de son prédécesseur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2017, Monsieur VAN DEN BROEKE Dimitri, 215 Plezantstraat, B25, B-9100 Sint-Niklaas

Pour extrait sincère et conforme

Fons MANGEN

Administrateur

Référence de publication: 2015080820/15.

(150092671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Studio Evy Mains S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 166.148.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 11 mai 2015

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Sarl STUDIO EVY MAINS S.A.R.L., inscrite au RC sous le n° B166.148, en date du 11 mai 2015:

- La constatation de la démission de la gérante technique pour le département «beauté» actuellement en fonction, Madame Fernanda ANTUNES MOREIRA.

- La nomination comme nouvelle gérante technique pour le département «beauté» Madame Maria Goreti DE PAIVA GUIMARAES, née le 10/03/1963 à Gloria/Aveiro (Portugal) et demeurant 275 rue de Rollingergrund, 2441 Luxembourg, et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015080819/16.

(150092283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Tishman Speyer Sanctuary Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.079.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 21 mai 2015, l'associé unique de la Société a décidé:

- que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement accomplie et clôturée,
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la Société,
- que toutes les sommes et valeurs appartenant éventuellement aux créanciers qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation de la Société seront également maintenus au siège social de la Société au profit de qui de droit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015080838/23.

(150092092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.711.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 mai 2015 que le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young est renouvelé pour l'exercice de la Société s'achevant le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

CEP III Participations S.à r.l. SICAR

Un mandataire

Référence de publication: 2015080271/14.

(150092272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Cirrus Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 146.692.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 08 mai 2015

1. Mme Kristel VRIJSEN a démissionné de son mandat de gérante de catégorie B.
2. M. Roeland DE GRAAF, administrateur de sociétés, né à Hilversum (Pays-Bas), le 23 décembre 1985, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 6, (Luxembourg), a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cirrus Capital Partners S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015080239/16.

(150092183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Cazelia, Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, 5, allée John W. Leonard.
R.C.S. Luxembourg B 147.139.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 18 mai 2015

Le 18 mai 2015 à 15h00, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société Cazelia S.A., établie et ayant son siège social à L - 7526 Mersch, 5 John W Leonard, constituée suivant acte du notaire Marc Lecuit de Mersch, en date du 26 juin 2009, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1505 du 4 août 2009, non modifiée depuis, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 147.139.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Angéline Morel, juriste, demeurant à L - 1420 Luxembourg, 3A Avenue Gaston Diderich,

Première résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Jack Michael Sword comme administrateur unique à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, décide de nommer comme administrateur unique Madame Angéline Morel, juriste, demeurant à L - 1420 Luxembourg, 3A Avenue Gaston Diderich.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2021.

A Mersch, le 18/05/15.

Angéline Morel / Tamara Payen

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2015080235/24.

(150092181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Piguet International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 111.653.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080696/9.

(150091859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

BREDS Europe 1 NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 176.328.

Die koordinierte Satzung vom 06/05/2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01/06/2015.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2015080222/12.

(150092594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Casa Del Sole SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 54, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg E 5.429.

Extrait d'acte du 26.05.2015

Cession de parts sociales

Stefano GAMMAITONI demeurant 9D Rue du centre L-3960 EHLANGE SUR MESS Cède la totalité de ses parts sociales à Monsieur SOMMA Stefano demeurant 2 Rue de Mondercange L-4395 PONTPIERRE.

Pascal MARCHESE demeurant 166 Rue du Brill L-3898 FOETZ cède 34 parts sociales à Monsieur SOMMA Stefano précité.

A compter de ce jour Monsieur SOMMA est détenteur de 104 parts sociales.

SOMMA Stefano / MARCHESE Pascal / GAMMAITONI Stefano.

Référence de publication: 2015080265/15.

(150092046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Chez Pato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 7, rue de Mâcher.
R.C.S. Luxembourg B 179.385.

Extrait du procès-verbal d l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2015

Première résolution

Est nommée gérante technique de la société, Madame GOMES DA SILVA Rosa, gérante, née le 30 août 1966 à Alvalhos (P), demeurant à L-5577 Remich, 7, rue Wenzel.

Deuxième résolution

Pour les domaines techniques, la société sera valablement engagée par la signature de la gérante technique.

Pour les domaines administratifs, la société sera valablement engagée par la signature d'un gérant administratif.

Fait et passé à Remich, le 1^{er} juin 2015.

COMPTABILITE STC

Un mandataire

Référence de publication: 2015080278/17.

(150092491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Compagnie Luxembourgeoise de Financement de Commerces, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 22, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 59.741.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015080283/9.

(150092335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Eurofins Industrial Testing LUX, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 155.534.

Les comptes annuels pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015080345/11.

(150092688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Deadpan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 151.648.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/14 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Deadpan S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015080298/12.

(150091779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Christal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 105.408.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 18 mai 2015

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Ludovic HOLINIER, Directeur du Contrôle de Gestion des Hypermarchés, avec adresse professionnelle au 40, avenue de Flandre - F -59964 Croix, de Monsieur François REMY, Directeur Général Pays, demeurant professionnellement au 5, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, de Monsieur Xavier PREVOST, Directeur des organisations systèmes et informations et Supply Chain d'Auchan E-commerce, résidant professionnellement à Auchan E-commerce, 40 rue de la vague, F- 59650 Villeneuve d'Ascq, et de Monsieur Olivier BARBRY, Directeur du Contrôle de gestion AUCHAN France, ayant son adresse professionnelle au 200, rue de la Recherche, à F 59650 Villeneuve d'Ascq sont renouvelés pour une nouvelle période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2016;

- La société PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, est nommée Réviseur d'entreprises agréé chargé de la revue des comptes au 31 décembre 2015. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale statutaire devant se tenir en 2016.

Certifié sincère et conforme

CHRISTAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2015080279/22.

(150092370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

MaxF Expansion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 181.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015080599/10.

(150092018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Macha S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 85.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 29 mai 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015080608/10.

(150092500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**MDO Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 180.009.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Juin 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015080619/12.

(150092579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.**Mirabaud & Cie (Europe) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.645.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 mai 2015 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Antonio PALMA, Administrateur-Président, Associé CEO Mirabaud & Cie, 1, avenue de la Grenade, CH-1207 Genève, Suisse;

- Madame Camille VIAL, Administrateur, Associée-gérante Mirabaud & Cie, 10, rue Saint Victor, CH-1206 Genève, Suisse;

- Monsieur Etienne d'ARENBERG, Administrateur, Gérant Privé, 6, rue Charles Bonnet, CH-1206 Genève, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Le conseil d'administration, dans ses résolutions du 27 mai 2015, a nommé comme réviseur d'entreprises:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, immatriculée au RCS Luxembourg sous le numéro B47771.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 27 mai 2015.

Pour MIRABAUD & CIE (EUROPE) S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015080604/22.

(150091692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

I.P.S. S.à r.l., Investigation Protection Sécurité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4001 Esch-sur-Alzette, 41, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 196.556.

L'an deux mille quinze, le cinq mai

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Hamid ZAID, né le 18 février 1965 à Larache (Maroc), demeurant à F-57070 St-Julien-lès-Metz, 24, Rue des Carrières.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée («la Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination sociale. La Société a comme dénomination «INVESTIGATION PROTECTION SECURITE S.à r.l.», en abrégé «I.P.S. S.à r.l.».

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 4. Objet. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de gardiennage, de surveillance de biens immobiliers et mobiliers et de protection des personnes avec interventions.

Elle pourra, d'une façon plus générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de CINQ CENTS EUROS (500,- EUR) chacune et les droits et obligations fixés par les Statuts.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des associés de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décisions du gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires pertinents.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant.

Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à la majorité simple du capital social appartenant aux associés survivants.

Art. 10. L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer le ou les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les nom, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Le ou les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partiel, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les parts sociales ne seront fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les associés jouiront d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai de deux mois imparti aux associés pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente.

Ces parts sociales, aussi longtemps qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués ad nutum par l'assemblée générale des associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fond de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions des articles 9 et 10 des présents statuts.

Art. 20. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription et Libération du capital social

Les cent (100) parts sociales sont souscrites comme suit:

- Monsieur Hamid ZAID, pré qualifié,	100 parts sociales
TOTAL	100 parts sociales

Toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire moyennant certificat bancaire.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente-et-un décembre deux mille quinze.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.350.- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-4031 Esch-sur-Alzette 41, Rue Zénon Bernard,

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

- Monsieur Hamid ZAID, né le 18 février 1965 à Larache (Maroc), demeurant à F-57070 St-Julien-lès-Metz, 24, Rue des Carrières.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: ZAID, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06/05/2015. Relation: EAC/2015/10188. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 07 mai 2015.

Référence de publication: 2015080505/130.

(150092604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Johnson Controls Interiors Holding EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.708.060,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 189.517.

In the year two thousand and fifteen on the eighteenth day of the month of May.

Before, Maître Danielle KOLBACH, Notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Romania S.R.L., having its registered office National Road 65B KM.2+770, n 16, commercial area Geamana, OB.3, JIT, 117140, Bradu, Arges, Romania, registered with the Trade Register under number J3/340/2002,

here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Johnson Controls Interiors Holding EU S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 189.517, incorporated pursuant to a deed received by Maître Francis Kessler, having resided in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on August 8, 2014, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 10, 2014, under number 2861, page 137312 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since its incorporation.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred thirty three million six hundred ninety five thousand five hundred sixty Euros (EUR 133,695,560.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to one hundred thirty three million seven hundred eight thousand sixty Euros (EUR 133,708,060.-) by creating and issuing (i) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) new ordinary shares (parts sociales ordinaires) (the “New Ordinary Shares”), (ii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series A preferred shares (parts sociales préférentielles de série A), (iii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series B preferred shares (parts sociales préférentielles de série B), (iv) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series C preferred shares (parts sociales préférentielles de série C) and (v) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series D preferred shares (parts sociales préférentielles de série D), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, (together the “Preferred Shares”);

Subscription and full payment of the New Ordinary Shares and the Preferred Shares at their nominal value by Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation having its registered office located at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States (“JCHCI”), by a contribution in cash;

b. Subsequent amendment of Article 5.1.1 of the articles of association of the Company (the “Articles”); and

c. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company’s share capital by an amount of one hundred thirty three million six hundred ninety five thousand five hundred sixty Euros (EUR 133,695,560.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (parts sociales ordinaires) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to an amount of one hundred thirty three million seven hundred eight thousand and sixty Euros (EUR 133,708,060.-) represented by (i) twenty six million seven hundred fifty one thousand six hundred and twelve (26,751,612) ordinary shares (parts sociales ordinaires), (ii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series A preferred shares (parts sociales préférentielles de série A), (iii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series B preferred shares (parts sociales préférentielles de série B), (iv) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series C preferred shares (parts sociales préférentielles de série C) and (v) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series D preferred shares (parts sociales préférentielles de série D) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, by the creation and issuance of:

(i) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) ordinary shares (parts sociales ordinaires);

(ii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series A preferred shares (parts sociales préférentielles de série A);

(iii) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series B preferred shares (parts sociales préférentielles de série B);

(iv) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series C preferred shares (parts sociales préférentielles de série C); and

(v) twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series D preferred shares (parts sociales préférentielles de série D);

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

THEREUPON INTERVENED:

Johnson Controls Holding Company, Inc., a Delaware corporation with its registered office located at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States (“JCHCI”), here represented by Sara Lecomte, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, signed “ne varietur” by the said proxyholder and the officiating notary, will remain annexed to the present deed.

The person appearing represented as stated here above DECLARES to subscribe for the New Shares and the Preferred Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, hand to pay them in full at nominal value and that the Company has from now on at its disposal the total amount of one hundred thirty three million six hundred ninety five thousand five hundred sixty Euros (EUR 133,695,560.-), evidence of which is given by a bank certificate to the undersigned notary who records this statement.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the new shareholder joined the extraordinary general meeting of the shareholders (the “Meeting”) in order to vote on the remaining item on the agenda.

As a result of the above resolution, the Meeting RESOLVES to amend the Article 5.1.1 of the Articles, so as to reflect the above resolutions:

“**5.1.1.** The Company's corporate capital is fixed at one hundred thirty three million seven hundred eight thousand and sixty Euros (EUR 133,708,060.-) divided into twenty six million seven hundred fifty one thousand six hundred and twelve (26,751,612) ordinary shares (parts sociales ordinaires), (the “Ordinary Shares”), twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series A preferred shares (parts sociales préférentielles de série A) (the “Series A Preferred Shares”), twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series B preferred shares (parts sociales préférentielles de série B) (the “Series B Preferred Shares”), twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series C preferred shares (parts sociales préférentielles de série C) (the “Series C Preferred Shares”) and twenty six million seven hundred thirty nine thousand one hundred twelve (26,739,112) series D preferred shares (parts sociales préférentielles de série D) (the “Series D Preferred Shares”) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

The Series A Preferred Shares, Series B Preferred Shares, Series C Preferred Shares and Series D Preferred Shares are hereinafter collectively referred to as the “Preferred Shares”.

The holder(s) of Preferred Shares shall at all time (i) be the holder(s) of at least ten percent (10%) of the Ordinary Shares or (ii) hold an investment in the Ordinary Shares whose acquisition price amounts to at least six million Euros (EUR 6,000,000.-).

Series of Preferred Shares shall not be converted into any other series of Preferred Shares.

Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze le dix-huitième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

Romania S.R.L., ayant son siège social au Route nationale 65B KM.2+770, n 16, zone commerciale Geamana, OB.3, JIT, 117140, Bradu, Arges, Roumanie, immatriculée auprès du registre de commerce sous le numéro J3/340/2002,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. La partie comparante déclare être l'associé unique (l' «Associé Unique») de Johnson Controls Interiors Holding EU S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 189.517, constituée par acte de Maître Francis Kessler, ayant résidé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 août 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 octobre 2014, numéro 2861, page 137312 (la “Société”).

III. Les statuts (les “Statuts”) de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

V. La partie comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

a. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante Euros (EUR 133.695.560,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent trente-trois millions sept cent huit mille soixante Euros (EUR 133.708.060,-) par la création et l'émission de (i) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), (ii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série A, (iii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série B, (iv) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze

(26.739.112) parts sociales préférentielles de série C, et (v) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série D, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les «Parts Sociales Préférentielles»;

Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles à leur valeur nominale par un apport en numéraire de Johnson Controls Holding Company, Inc., une société du Delaware corporation ayant son siège social situé au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("JCHCI");

b. Modification subséquente de l'article 5.1.1 des statuts de la Société; et

c. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante Euros (EUR 133.695.560,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à cent trente-trois millions sept cent huit mille soixante Euros (EUR 133.708.060,-) représenté par (i) vingt-six millions sept cent cinquante un mille six cent douze (26.751.612) parts sociales ordinaires, (ii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série A, (iii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série B, (iv) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série C, et (v) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série D, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, par la création et l'émission de:

(i) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales ordinaires;

(ii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série A;

(iii) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série B;

(iv) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série C; et

(v) vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts préférentielles de série D;

ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenu;

Johnson Controls Holding Company, Inc., a une société du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique ("JCHCI"), ici représentée par Sara Lecomte, préqualifiée, en vertu d'un procuracion donnée sous seing privé. Ladite procuracion signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus DÉCLARE souscrire aux Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et entièrement libérées par un apport en numéraire et que la Société a dès à présent à sa disposition le montant total de cent trente-trois millions six cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent soixante Euros (EUR 133.695.560,-), preuve ayant été donnée par le biais d'un certificat bancaire au notaire instrumentant qui enregistre expressément ce constat.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le nouvel associé rejoint l'assemblée générale extraordinaire des associés (l' «Assemblée») afin de voter le point restant à l'ordre du jour.

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée DECIDE de modifier l'article 5.1.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« 5.1 Capital social - prime d'émission - réserves.

5.1.1 Le capital social de la Société est fixé à cent trente-trois millions sept cent huit mille soixante Euros (EUR 133.708.060,-) divisé en vingt-six millions sept cent cinquante un mille six cent douze (26.751.612) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, (les «Parts Ordinaires»), (vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série A (les «Parts Préférentielles de Série A»), vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série B (les «Parts Préférentielles de Série B»), vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série C (les «Parts Préférentielles de Série C») et vingt-six millions sept cent trente-neuf mille cent douze (26.739.112) parts sociales préférentielles de série D (les «Parts Préférentielles de Série D») d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les Parts Préférentielles de Série A, les Parts Préférentielles de Série B, les Parts Préférentielles de Série C et les Parts Préférentielles de Série D sont collectivement dénommées les «Parts Préférentielles».

Le(s) détenteur(s) de Parts Préférentielles doivent à tout moment (i) détenir au moins dix pourcent (10%) des Parts Ordinaires ou (ii) détenir un investissement en Parts Ordinaires dont le prix d'acquisition s'élève à au moins six millions d'Euros (EUR 6.000.000,-).

Les séries de Parts Préférentielles ne sont pas convertibles en une autre série de Parts Préférentielles.

Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte fait et passé à Redange-sur-Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 21 mai 2015. Relation: DAC/2015/8565. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 29 mai 2015.

Référence de publication: 2015080516/214.

(150092221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.792.

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

JCF III Europe S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 161.027,

here represented by Mr. Todd Freebern, residing in New York in United States, by virtue of proxy, given under private seal.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.792, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 33 on 4 January 2014 (hereafter the "Company"). The articles of association were amended for the last time pursuant to a notarial deed on 25 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2597 on 25 September 2014.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder, having reviewed the interim financial statements of the Company, resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of forty-eight thousand nine hundred and forty-four euro (EUR 48,944.-) in order to reduce it from its present amount of four hundred and fifty-two thousand nine hundred and ninety euros (EUR 452,990.-) represented by forty-five million two hundred and ninety-nine thousand (45,299,000) shares of various classes with a par value of one cent (EUR 0.01.-) each to four hundred and four thousand forty-six euros (EUR 404,046.-) through the redemption and cancellation of (i) four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and eighty (4,649,680) class A 10 shares, (ii) ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (97,888) class M10 shares and (iii) one hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-two (146,832) class G10 shares of the Company.

The Sole Shareholder acknowledges that the redemption price payable by the Company to the Sole Shareholder as a result of the above capital reduction and in accordance with article 7 of the Company's articles of association shall amount to eleven million six hundred and ninety-six thousand seven hundred and sixty-two euros (EUR 11,696,762.-) (the "Redemption Price").

The Sole Shareholder further acknowledges and approves that eleven million five hundred and seventy thousand euros (EUR 11,570,000.-) out of the Redemption Price shall be paid to the Sole Shareholder whereas the remainder of the Redemption Price amounting to one hundred and twenty-six thousand seven hundred and sixty-two euros (EUR 126,762), is hereby irrevocably and unconditionally waived by the Sole Shareholder.

Evidence of the availability of sufficient distributable reserves and/or profit to proceed with the above has been provided to the notary.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. The Company's share capital is set at four hundred and four thousand forty-six euros (EUR 404,046) represented by forty million four hundred and four thousand six hundred (40,404,600) shares of various classes with a par value of one cent (EUR 0.01) each. The shares of the Company are split among the following classes:

ordinary shares

- one million one hundred and eighty-seven thousand five hundred (1,187,500) class A1 shares (the “Class A1 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A2 shares (the “Class A2 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A3 shares (the “Class A3 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A4 shares (the “Class A4 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A5 shares (the “Class A5 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A6 shares (the “Class A6 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand five hundred and eighty-five (4,649,585) class A7 shares (the “Class A7 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and eighty (4,649,680) class A8 shares (the “Class A8 Shares”);
- four million six hundred and forty-nine thousand six hundred and eighty (4,649,680) class A9 shares (the “Class A9 Shares”);

matched shares

- twenty-five thousand (25,000) class M1 shares (the “Class M1 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M2 shares (the “Class M2 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M3 shares (the “Class M3 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M4 shares (the “Class M4 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M5 shares (the “Class M5 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M6 shares (the “Class M6 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-six (97,886) class M7 shares (the “Class M7 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (97,888) class M8 shares (the “Class M8 Shares”);
- ninety-seven thousand eight hundred and eighty-eight (97,888) class M9 shares (the “Class M9 Shares”);

grant shares

- thirty-seven thousand five hundred (37,500) class G1 shares (the “Class G1 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G2 shares (the “Class G2 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G3 shares (the “Class G3 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G4 shares (the “Class G4 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G5 shares (the “Class G5 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G6 shares (the “Class G6 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and twenty-nine (146,829) class G7 shares (the “Class G7 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-two (146,832) class G8 shares (the “Class G8 Shares”);
- one hundred and forty-six thousand eight hundred and thirty-two (146,832) class G9 shares (the “Class G9 Shares”).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Each of the above three classes of shares (A, M and G) shall be referred to as a “Class of Shares”.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 17.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

After allocation to the statutory reserve, the shareholders shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders, in each case subject to the provisions hereof and the terms of the Agreement.

In respect of each distribution of dividend, the amount allocated to this effect shall be distributed among all Classes of Shares (A, M and G) and within each Class of Shares in the following order of priority:

- first, each share of class 1 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty-five per cent (0.65%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 2 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 3 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 4 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 5 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 6 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point forty per cent (0.40%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 7 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 8 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) per annum of the nominal value of such share, then,
- each share of class 9 within such Class of Shares (if any) shall be entitled to receive dividend distributions in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) per annum of the nominal value of such share, (together the “Profit Entitlement”); and

any remaining amount to be distributed after allocation of the Profit Entitlement shall be allocated in whole to all the shares forming the then last outstanding sub-class of shares in numerical order.

Between the different Classes of Shares, any distribution shall be allocated and made in accordance with the provisions of Article 18 and the Agreement.

The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

The share premium is freely distributable to the shareholders by the shareholders' meeting or by the board of managers”.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it have been estimated at about one thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le douzième jour de mai.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

JCF III Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.027,

ici représentée par Monsieur Todd Freebern, résidant à New-York, Etats-Unis, en vertu d'une procuration, donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de JCF III Eurovita Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.792, constituée en date du 18 novembre 2013 suivant notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°33, le 4 janvier 2014 (ci-après, la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 25 juin 2014 suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2597 en date du 25 septembre 2014.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique, après avoir examiné les comptes intérimaires de la Société, décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de quarante-huit mille neuf cent quarante-quatre euros (EUR 48.944) afin de le réduire de son montant actuel de quatre cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (EUR 452.990) représenté par quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille (45.299.000) parts sociales de différentes catégories d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune jusqu'à quatre cent quatre mille quarante-six euros (EUR 404.046) par l'annulation de (i) quatre millions six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingts (4.649.680) parts sociales de classe A10, (ii) quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (97.888) parts sociales de classe M10 et (iii) cent quarante-six mille huit cent trente-deux (146.832) parts sociales de classe G10 de la Société.

L'Associé Unique reconnaît que le prix de rachat payable par la Société à l'Associé Unique en conséquence de la réduction de capital social ci-dessus exposée et conformément à l'article 7 des statuts de la Société doit s'élever à onze millions six cent quatre-vingt-seize mille sept cent soixante-deux euros (EUR 11.696.762) (le «Prix de Rachat»).

En outre, l'Associé Unique reconnaît et approuve que, sur la totalité du Prix de Rachat, onze millions cinq cent soixante-dix mille euros (EUR 11.570.000) sont à verser à l'Associé Unique, et dans le même temps, l'Associé Unique renonce par les présentes, de manière irrévocable et inconditionnelle, au reste du Prix de Rachat, représentant cent vingt-six sept mille cent soixante-deux euros (EUR 126.762).

La preuve de l'existence et de la disponibilité de réserves et/ou de bénéfices distribuables en quantité suffisante afin de permettre la réalisation des opérations ci-dessus exposées a été fournie au notaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de quatre cent quatre mille quarante-six euros (EUR 404.046) représenté par quarante millions quatre cent quatre mille six cents (40.404.600) parts sociales, d'une valeur d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune. Les parts sociales de la Société sont réparties entre les classes suivantes:

Parts sociales ordinaires

- un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cent (1.187.500) parts sociales de classe A1 (les «Parts Sociales de Classe A1»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A2 (les «Parts Sociales de Classe A2»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A3 (les «Parts Sociales de Classe A3»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A4 (les «Parts Sociales de Classe A4»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A5 (les «Parts Sociales de Classe A5»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A6 (les «Parts Sociales de Classe A6»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-cinq (4.649.585) parts sociales de Classe A7 (les «Parts Sociales de Classe A7»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt (4.649.680) parts sociales de Classe A8 (les «Parts Sociales de Classe A8»);

- quatre million six cent quarante-neuf mille six cent quatre-vingt (4.649.680) parts sociales de Classe A9 (les «Parts Sociales de Classe A9»);

Parts sociales associées

- vingt-cinq mille (25.000) parts sociales de Classe M1 (les «Parts Sociales de Classe M1»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M2 (les «Parts Sociales de Classe M2»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M3 (les «Parts Sociales de Classe M3»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M4 (les «Parts Sociales de Classe M4»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M5 (les «Parts Sociales de Classe M5»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M6 (les «Parts Sociales de Classe M6»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-six (97.886) parts sociales de Classe M7 (les «Parts Sociales de Classe M7»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (97.888) parts sociales de Classe M8 (les «Parts Sociales de Classe M8»);
- quatre-vingt-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-huit (97.888) parts sociales de Classe M9 (les «Parts Sociales de Classe M9»);

Parts sociales d'attribution

- trente-sept mille cinq cent (37.500) parts sociales de Classe G1 (les «Parts Sociales de Classe G1»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G2 (les «Parts Sociales de Classe G2»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G3 (les «Parts Sociales de Classe G3»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G4 (les «Parts Sociales de Classe G4»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G5 (les «Parts Sociales de Classe G5»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G6 (les «Parts Sociales de Classe G6»);
- cent quarante-six mille huit cent vingt-neuf (146.829) parts sociales de Classe G7 (les «Parts Sociales de Classe G7»);
- cent quarante-six mille huit cent trente-deux (146.832) parts sociales de Classe G8 (les «Parts Sociales de Classe G8»);
- cent quarante-six mille huit cent trente-deux (146.832) parts sociales de Classe G9 (les «Parts Sociales de Classe G9»);

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Il sera fait référence à chacune des trois classes de parts sociales ci-dessus (A, M et G) comme étant une «Classe de Parts Sociales.»

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Une fois l'allocation au fond de réserve effectuée, les associés décideront de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté par l'allocation de l'entière ou d'une partie dudit reste à une réserve ou à un compte de provisions, par son report à l'exercice social suivant ou par la distribution de celui-ci ainsi que de tout profit reporté, réserves distribuables et primes d'émission aux associés, dans chaque cas sous réserve des dispositions des présents statuts et des termes du Pacte.

Pour ce qui est de chaque distribution de dividende, le montant alloué à cet effet devra être distribué entre toutes les Classes de Parts Sociales (A, M et G) et au sein de chaque Classe de Parts Sociales dans l'ordre de priorité suivant:

- premièrement, chaque part sociale de classe 1 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule soixante-cinq pourcent (0,65%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite
- chaque part sociale de classe 2 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule soixante pourcent (0,60%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite
- chaque part sociale de classe 3 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule cinquante-cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite
- chaque part sociale de classe 4 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 5 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 6 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 7 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 8 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, ensuite

- chaque part sociale de classe 9 au sein d'une Classe de Parts Sociales (si applicable) sera en droit de se voir distribuer un dividende pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale de cette part sociale par an, (ensemble, «Droit au Profit»); et

tout montant restant à distribuer après l'allocation effectuée selon le Droit au Profit sera intégralement alloué aux parts sociales constituant à ce moment la dernière sous-classe de parts sociales subsistante dans l'ordre croissant.

Entre les différentes Classes de Parts Sociales, toute distribution sera allouée et effectuée conformément aux dispositions de l'Article 18 et du Pacte.

Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

La prime d'émission est librement distribuable aux associés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. FREEBERN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mai 2015. Relation: EAC/2015/11061. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015080519/289.

(150092554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Luceram Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 23, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 197.182.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of May,
Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

VALINTER 21, a company simplified by shares (société par actions simplifiée) incorporated under the laws of France, having its registered office at 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France and registered with the Paris Register of Commerce and Companies under number 804751147,

represented by Amélie Thevenart, lawyer, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given on 11 May 2015.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has declared its intention to incorporate by the present deed a public limited liability company (société anonyme) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Form - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Form. There exists a public limited liability company (hereafter the “Company”) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of association (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Name. The name of the Company is “Luceram Capital S.A.”.

Art. 3. Registered office.

3.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

3.2. It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its Shareholders (as defined hereafter) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.3. The registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of the Sole Director or, in case of plurality of directors, of the Board of Directors (as defined hereafter).

3.4. Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad by the decision of the Board of Directors, until such time as the situation becomes normalised. Such temporary measures will however not have any effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 4. Object.

4.1. The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

4.2. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the “Connected Companies”). On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

4.3. For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the Company if such other company directly or indirectly owns, is owned by, is in control of, is controlled by, or is under common control with, or is controlled by a shareholder of, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

4.4. The Company may in particular enter into the following transactions:

4.4.1. borrow money in any form or obtain any form of credit facility and raise funds, through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt or equity instruments, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

4.4.2. enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of any applicable law provision; and

4.4.3. use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

4.5. In addition to the foregoing, the Company may perform all legal, commercial, technical and financial transactions and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its corporate object as well as all transactions directly or indirectly connected with the areas described above in order to facilitate the accomplishment of its corporate object in all areas described above.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Title II. Capital - Transfer of shares

Art. 6. Capital.

6.1. The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each (hereafter the “Shares”). The holders of the Shares are together referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the general meeting of Shareholders. The amount of the premium account may be used to make payment for any Shares, which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realized losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve or other reserves.

6.3. All Shares will have equal rights.

Art. 7. Shares.

7.1. Each Share is entitled to one vote. The Shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing a single Share or certificates representing two or more Shares.

7.2. The Shares shall be in registered form.

7.3. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, purchase its own Shares.

7.4. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 8. Management.

8.1. The Company shall be managed by one director (the “Sole Director”), whether a Shareholder or not, as long as it has a sole Shareholder. In case there are several Shareholders, the Company shall be managed by a board of directors comprising at least three (3) members, whether Shareholders or not (the “Board of Directors”, each member individually, a “Director”). The Director(s) are appointed for a period not exceeding six (6) years by the sole Shareholder and in case there are several shareholders, by the general meeting of Shareholders, which may at any time remove them.

8.2. The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the Sole Shareholder and in case there are several shareholders, by the general meeting of Shareholders.

Art. 9. Meeting of the board of directors.

9.1. The Board of Directors elects from among its members a chairman.

9.2. The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

9.3. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram, facsimile, electronic mail, or letter another Director as his proxy. One director may represent no more than two other directors.

9.4. Meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg. The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a qualified majority of its members is present either in person or by proxy. Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the Directors present either in person or by proxy at such meeting. In case of a tied vote for or against a resolution, the chairman shall have casting vote.

9.5. In case of urgency, written resolutions signed by all the members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile, electronic mail or similar communication.

9.6. The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by the chairman or any Director or by any person nominated during a meeting of the Board of Managers.

9.7. In case of a Sole Director, the resolutions of the Sole Director shall be documented in writing.

Art. 10. Powers.

10.1. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

10.2. The Company will be bound in any circumstances by the sole signature of its Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signatures of two Directors or by the signatures of the persons in charge of the daily management of the Company, as far as the daily management is concerned, unless special decisions have been taken concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors pursuant to article 11 of the Articles.

10.3. Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Sole Director or as the case may be, by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

10.4. The Sole Director or, in case of plurality of Directors, the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the Law.

Art. 11. Delegations.

11.1. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may delegate any of its powers to conduct the daily management of the Company to two or more persons (the “Delegate(s)”), being Luxembourg resident, which will neither have to be Directors, shareholders nor employees of the Company, and will determine any of their powers, responsibilities and remunerations (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions.

11.2. The Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors may also commit the management of a special branch of the Company to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, whether Shareholders or not.

Title IV. Supervision

Art. 12. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one (1) external independent auditor (réviseur d'entreprises agréé), appointed by the sole Shareholder for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

Title V. General meeting of shareholders

Art. 13. Powers - Holding of general meetings.

13.1. The sole Shareholder shall exercise all the powers conferred to the general meeting of Shareholders under the Law and its decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes. In such case and where the term sole Shareholder is not expressly mentioned in the Articles, a reference to the general meeting of Shareholders used in the Articles is to be construed as a reference to the sole Shareholder.

13.2. The sole Shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a Shareholder, to represent it at a general meeting of Shareholders and to vote in his name and stead.

13.3. Subject to the terms and conditions provided by the Law, the Articles may be amended by a resolution of the sole Shareholder.

13.4. The resolutions of the sole Shareholder approving the annual accounts of the Company shall be taken at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office on the last Thursday of May at 11 a.m. Luxembourg time.

If such day is a legal holiday, such resolutions of the sole Shareholder approving the annual accounts of the Company will be taken on the next following business day.

Title VI. Financial year - Profits - Reserves

Art. 14. Financial year.

14.1. The financial year of the Company starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 15. Profits - Reserves.

15.1. The revenues of the Company, deduction made of the general expenses and the charges, the depreciations, the provisions and taxes constitute the net profit.

15.2. From the net profit five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve; this deduction ceases to be mandatory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of Shareholders.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s). If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by Shareholder(s) which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. Applicable Law

Art. 17. Applicable law. All matters not mentioned in the Articles, shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire capital as follows:

Valinter 21, prenamed, has subscribed to:

Thirty-one thousand Shares 31,000 Shares

The Shares have been fully paid up by way of a contribution in cash of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000).

The amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is located at 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Pedro ARIAS, born on 15 November 1970, in Saint Germain en Laye, France, with residential address at 25 avenue Maréchal Joffre, 78400 Chatou, France, is appointed as the Sole Director of the Company.

His mandate will expire at the annual general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2015.

3. PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Number B 65.477, has been appointed as external independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company.

Its mandate will expire at the general meeting of Shareholders resolving on the accounts for the financial year ending 31 December 2015.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, last name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinze mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

VALINTER 21, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 90, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 804751147 représentée par Amélie Thevenart, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Forme. Il existe une société anonyme (la «Société»), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «Luceram Capital S.A.»

Art. 3. Siège social.

3.1. Le siège de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2. Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Actionnaires (tel que défini ci-après) délibérant comme en matière de modification des Statuts.

3.3. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du Conseil d'Administration (tels que définis ci-après).

3.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou sociaux, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, le siège social de la Société peut être transféré provisoirement à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle demeurera luxembourgeoise malgré le transfert provisoire du siège social.

Art. 4. Objet.

4.1. L'objet de la Société est l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie, entre autres, de souscription ou d'acquisition de toutes participations et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

4.2. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (les «Sociétés Apparentées»). A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative et commerciale.

4.3. Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la Société, que ce soit comme bénéficiaire, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement

4.4. La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

4.4.1. conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit et lever des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dettes, convertibles ou non, ou par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou autres;

4.4.2. accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par toutes ou l'une de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et de toute Société Apparentée, ou de tout administrateur, gérant ou autre agent de la Société ou de l'une des Sociétés Apparentées, dans les limites de toute disposition légale applicable; et

4.4.3. utiliser tous instruments et techniques nécessaires à la gestion efficace de ses investissements et à la protection contre tous risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Etant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans des activités pouvant être considérées comme une activité réglementée du secteur financier.

4.5. Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes transactions juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans les secteurs prédécrits.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital - Cession d'actions

Art. 6. Capital.

6.1. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (31.000 EUR) représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune (les «Actions»). Les détenteurs des Actions sont désignés collectivement comme les «Actionnaires».

6.2. En plus du capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Action sera versée. Le montant d'un tel compte de prime d'émission est à la libre disposition de l'assemblée générale des Actionnaires. Le montant d'un tel compte de prime d'émission peut être utilisé pour procéder à des paiements pour toutes Actions que la Société peut racheter à son/ses Actionnaire(s), pour compenser toute perte réalisée, pour procéder à des distributions à l'/aux Actionnaire(s) ou pour allouer des fonds à la réserve légale ou à d'autres réserves.

6.2. Toutes les Actions auront des droits égaux.

Art. 7. Actions.

7.1. Chaque Action donne droit à une voix. Les Actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats représentant une Action ou des certificats représentant deux ou plusieurs Actions.

7.2. Les Actions sont nominatives.

7.3. La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la Loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

7.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 8. Administration.

8.1. La Société peut être administrée par un administrateur unique (l'«Administrateur Unique»), Actionnaire ou non, aussi longtemps qu'il y a un Actionnaire unique. Au cas où il y a plusieurs Actionnaires, la Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, Actionnaires ou non (le «Conseil d'Administration et chaque membre individuellement, un Administrateur»). Les Administrateurs sont nommés par l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par l'assemblée générale des Actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six (6) années et en tout temps révocables par elle.

8.2. Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'Actionnaire Unique ou en cas de pluralité d'Administrateurs, par l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 9. Réunion du conseil d'administration.

9.1. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres.

9.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et conditions de convocation.

9.3. Chaque Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, par fax, courriel ou lettre, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut pas représenter plus de deux Administrateurs.

9.4. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront à Luxembourg. Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si la majorité qualifiée au moins de ses membres est présente en personne ou par mandataire. Les résolutions seront valablement approuvées si elles sont adoptées par la majorité des votes des Administrateurs présents en personne ou par mandataire à telle réunion. En cas de partage des voix pour ou contre une résolution, le président aura voix prépondérante.

9.5. En cas d'urgence, des résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et le même effet que des décisions prises lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un seul ou plusieurs documents séparés transmis par lettre, fax, courriel ou moyen similaire de communication.

9.6. Le procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration est signé par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion. Des extraits seront certifiés par le président ou tout Administrateur ou par toute personne désignée lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

9.7. En cas d'Administrateur Unique, les résolutions de l'Administrateur Unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs.

10.1. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence de l'Administrateur Unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

10.2. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne en charge de la gestion journalière de la Société, dans la mesure où la gestion journalière est concernée, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par l'Administrateur Unique ou, suivant le cas, le Conseil d'Administration conformément à l'article 11 des Statuts.

10.3. Tous litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'Administrateur Unique ou le cas échéant par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

10.4. L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 11. Délégations.

11.1. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à deux ou plusieurs personnes (les «Délégués»), de résidence à Luxembourg, lesquels ne seront pas nécessairement des Administrateurs, ni des Actionnaires ou des employés de la Société, et déterminera leurs pouvoirs, leurs responsabilités et rémunérations (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions.

11.2. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, Actionnaires ou non.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. Surveillance. Les opérations de la Société doivent être auditées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Actionnaire unique pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce qu'un remplaçant soit désigné.

Titre V. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs - Tenue des assemblées générales.

13.1. L'Actionnaire unique exercera tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi et ses décisions sont établies par écrit et enregistrées dans des procès-verbaux. Dans ce cas et lorsque le terme Actionnaire unique n'est pas expressément mentionné dans les Statuts, une référence à l'assemblée générale des Actionnaires utilisée dans les Statuts doit être lue comme une référence à l'Actionnaire unique.

13.2. L'Actionnaire unique peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire, à le représenter à une assemblée générale des Actionnaires et à voter en son nom et à sa place.

13.3. Sous réserve des termes et conditions prévus par la Loi, les Statuts peuvent être modifiés par décision de l'Actionnaire Unique.

13.4. Les résolutions de l'Actionnaire unique approuvant les comptes annuels de la Société seront prises au siège social ou à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social le dernier jeudi de mai à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié, lesdites résolutions de l'Actionnaire unique approuvant les comptes annuels seront prises le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Exercice social - Bénéfices - Réserves

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 15. Bénéfices - Réserves.

15.1. L'excédent favorable du bilan, après déduction des frais généraux et des charges, des amortissements, des provisions et des impôts constitue le bénéfice net de la Société.

15.2. Sur ce bénéfice cinq pour cent (5%) seront déduits et affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, mais celle-ci reprend son cours jusqu'à ce que la réserve soit entièrement reconstituée si, à un moment donné, pour une raison quelconque, ladite réserve a été touchée. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des Actionnaires.

Titre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute par décision de(s) Actionnaire(s). Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par le(s) Actionnaire(s), qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leurs émoluments.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tous les points non réglés par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été adoptés, la partie comparante déclare souscrire l'intégralité du capital de la façon suivante:

VALINTER 21, préqualifiée, a souscrit à:

Trente et un mille Actions 31.000 Actions

Les Actions ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de trente et un mille Euros (31.000 EUR).

La somme de trente et un mille Euros (31.000 EUR) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été rapportée au notaire soussigné.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.800.-.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Actionnaire unique de la Société représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est situé au 23, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Pedro ARIAS, né le 15 novembre 1970 à Saint Germain en Laye, France, avec adresse résidentielle à 25 avenue Maréchal Joffre, 78400 Chatou, France, est nommé Administrateur Unique de la Société.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

3. PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, a été appelé aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2015.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. THEVENART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16008. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080562/412.

(150092551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

MH Med Y S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 197.176.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh of May.

Before us, Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Marcol Healthcare LLP, a limited liability partnership incorporated and existing under the laws of the United Kingdom, registered under number OC345899, and having its registered office at 10 Upper Berkeley Street, London WH1 7PE, United Kingdom.

here represented by Mr Frank Stolz-Page, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given in Luxembourg, on 8 and 11 May 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "MH Med Y S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association (the "Articles of Association").

The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors

In the event that the board of directors determines that extraordinary events of a political, economic, or social character are likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the Company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The Company may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The Company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The Company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3.

3.1) The share capital of the Company is fixed at thirty-one thousand eight hundred Euro (EUR 31,800.-) divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares (the “Class A Shares”), two hundred (200) class B shares (the “Class B Shares”), two hundred (200) class C shares (the “Class C Shares”), two hundred (200) class D shares (the “Class D Shares”) and two hundred (200) class E shares (the “Class E Shares”), all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association or as set out in article 3.2) hereof.

Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them of the same class in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association. The board of directors may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in accordance with article 3.2) hereof.

The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

3.2) In addition to the share capital, the Company has an authorized capital which is fixed at one thousand Euro (EUR 1,000) represented by:

- two hundred (200) class F shares (the “Class F Shares”),
- two hundred (200) class G shares (the “Class G Shares”),
- two hundred (200) class H shares (the “Class H Shares”),
- two hundred (200) class I shares (the “Class I Shares”),
- two hundred (200) class J shares (the “Class J Shares”),

all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each (together, the “Warrant Shares”).

During a period ending five years after the publication of the articles of incorporation of the Company dated 11 May 2015 in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), the board of directors of the Company is authorized to increase one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue all or part of the Warrant Shares within the limits of the authorized capital.

For any issuance of Warrant Shares under the authorized capital, the board of directors of the Company is expressly authorized to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles of Association.

After each increase of the share capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

3.3) The Company may have one or several shareholders.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company

3.4) The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the Class of Shares to which such shares belong, the

indication of the payments made on the shares, any transfer of shares and the dates thereof as well as any security rights granted on shares.

Certificates of bearer shares shall be signed by two directors or, if the Company has a sole director, by such director in accordance with the provisions of the Law. One of the signatures may be affixed by a person delegated for such purpose by the board of directors under the conditions of the Law. Bearer share certificates shall contain all information required by the Law.

All bearer shares shall be deposited with and held for the account of the relevant shareholders by the depositary appointed by the board of directors for such purpose, chosen in accordance with the provisions of the Law. The depositary shall keep a register of bearer shares containing all the information required by the Law. Each shareholder may consult entries relating to its' shares only. Certificates of such entries shall be issued by the depositary upon written request and at the expense of the relevant shareholder.

3.5) The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order for Class A to Class E (i.e. starting first with Class E, then Class D and so on) and concurrently, or separately as the case may be, for Class F to Class J (i.e. starting first with Class J, then Class I and so on).

3.6) In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 3.5), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class held by them and cancelled.

3.7) The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

3.8) The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of directors and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of Shares of the Company shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles of Association provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

3.9) Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Art. 4. If a shareholder or a group of shareholders representing together more than fifty per cent (50%) of the entirety of the share capital of the Company (the "Selling Shareholder") intends to accept an offer (the "Drag Along Offer") from a third party purchaser to buy all or part of its shares in the Company, then the Selling Shareholder shall have the right to compel any other shareholder or warrant holder of the Company, by serving a notice in writing (the "Drag Along Notice"), to sell to the third party purchaser a proportional portion of his/her/its shares or warrants in the Company.

The Drag Along Notice will include any information contained in the Drag Along Offer, the details of the third party purchaser, the place, date and time of completion of the proposed purchase (being a date not less than 15 (fifteen) Business Days and not more than 20 (twenty) Business Days from the date of the Drag Along Notice) (the "Transfer Date"), the consideration offered for the shares or warrants subject to the Drag Along Notice (the "Drag Along Price") and any other significant terms and conditions of the offer.

The other shareholder or warrant holder of the Company who is served a Drag Along Notice shall sell all, and not only a part, of his/her/its shares or warrants in the Company to the third party purchaser at the Transfer Date on the terms and conditions set out in the Drag Along Notice.

Art. 5. If the Selling Shareholder intends to transfer all or part of his shares in the Company to a third party purchaser, the Selling Shareholder shall give to the other shareholder or warrant holder a notice stating the identity of the third party purchaser, the price offered by such third party purchaser and the other relevant terms and conditions of the purported transfer.

The other shareholder or warrant holder shall have the right to transfer to the third party purchaser, on the same terms and conditions as the Selling Shareholder, a proportional portion of his/her/its shares or warrants in the Company at the same conditions as those offered by the third party purchaser to the Selling Shareholder, unless agreed otherwise by the relevant shareholder or warrant holder.

The Tag Along Right may be exercised within 15 (fifteen) Business Days from the date on which the other shareholder or warrant holder has received the notice.

If the Selling Shareholder does not cause the third party purchaser to purchase from the other shareholder or warrant holder his/her/its shares or warrants in the Company, the Selling Shareholder shall be obliged not to complete the transfer.

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the Company's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by the Law or by the present Articles of Association are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors eight (8) days at least in advance of the time scheduled for the meeting. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors. No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. Directors may also vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office. Directors who at the time of a board meeting are in Germany or the United Kingdom shall not participate in such board meeting.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Art. 8. The Company shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six (6) years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 9. The Company's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 10. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on first Tuesday of June at 5.00 p.m..

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 11. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote except for the Warrant Shares, which have no voting right.

Art. 12. Where an amendment to the Articles of Association is such as to change the respective rights of a Class of Shares, such amendment must, in order to be valid, be approved by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company and by the special meeting of shareholders attended by the holders of Shares of the relevant Class of Shares.

Art. 13. Distributions.

13.1) Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

13.2) The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.3) The shareholders may decide to declare and pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the director, or as the case may be the board of directors, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law, in accordance with the provisions set forth hereafter.

13.4) The dividends declared may be paid in any currency selected by the director or as the case may be the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the director or as the case may be the board of directors. The director or as the case may be the board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

13.5) The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The holders of Warrant Shares are entitled to:

(i) a fixed preferred cumulative dividend of two per cent (2%) p.a. calculated on their nominal value (the "Fixed Interest"), plus

(ii) an amount equal to ten per cent (10%) of all the Profits, less an amount equal to the Fixed Interest, which shall be allocated in the reverse alphabetical order (i.e. first to Class J Shares, then to Class I and so on).

The holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares are entitled to all remaining income available for distribution, if any, pro rata to their participation in the share capital of the Company after distribution to the holders of Warrant Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares outstanding in the Company, the holders of Class D Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares and Class D Shares after distribution to the holders of Warrant Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares and Class D Shares outstanding in the Company, the holders of Class C Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares after distribution to the holders of Warrant Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class D Shares and Class C Shares outstanding in the Company, the holders of Class B Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any, after the pro rata distribution of income available to the holders of Class A Shares and Class B Shares after distribution to the holders of Warrant Shares.

In the case where there shall no longer be any Class E Shares, Class D Shares, Class C Shares and Class B Shares outstanding in the company, the holders of Class A Shares shall be granted the right to receive all remaining income available for distribution, if any after distribution to the holders of Warrant Shares.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the Law.

Art. 14. Dissolution, Liquidation. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions. Each Warrant Share is entitled to a preferential reimbursement of the nominal value of such Warrant Share without prejudice to any liquidation rights attached thereto.

Art. 15. Definitions. Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13) of these Articles of Association, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to article 13 of the Articles of Association

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of these Articles of Association.

Cancellation Value Per Share has the meaning set out under article 3.7) of these Articles of Association.

Class of Shares means any of class of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares or Class J Shares.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Profits, according to article 13.5) of these Articles of Association, are relative to the distribution of net profits as well as for the holders of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and Class E Shares, and the holders of Warrant Shares.

Total Cancellation Amount has the meaning set out under article 3.8) of these Articles of Association.

Art. 16. The Law shall apply in so far as these Articles of Association do not provide for the contrary.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand eight hundred (31,800) shares issued, divided into thirty-one thousand (31,000) class A shares, two hundred (200) class B shares, two hundred (200) class C shares, two hundred (200) class D shares and two hundred (200) class E shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each, have been subscribed by Marcol Healthcare LLP, aforementioned.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 31,800) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand eight hundred euro (EUR 31,800) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the financial year ending on 31 December 2019:
 - i) Pii Ketvel, born in Helsinki, Finland, on 4 June 1968, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - ii) Bernd Janietz, born in Goslar, Germany, on 26 July 1948, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
 - iii) David Bannerman, born in Edinburgh, Scotland, on 2 February 1962, professionally residing at 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;
3. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the financial year ending on 31 December 2015:

Ernst & Young, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L- 5365 Munsbach, registered at the Luxembourg trade and companies' register under number B 47.771.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Marcol Healthcare LLP, une société constituée et existant selon les lois du Royaume-Uni, sous le numéro OC345899, ayant son siège social à 10 Rue Upper Berkeley, Londres WH1 7PE, Royaume-Uni,

dûment représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, résidant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée à Luxembourg, les 8 et 11 mai 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "MH Med Y S.A." (la "Société") qui sera gouvernée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dans la même commune, le siège social pourra être transféré selon la décision du conseil d'administration. Il peut être transféré à toute autre municipalité dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptées selon la manière requise par une modification de ces Statuts.

Des succursales ou bureaux peuvent être établis soit au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil d'administration.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise.

La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3.

3.1) Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800,-), divisé en trente et un mille (31.000) actions de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), deux cents (200) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), deux cents (200) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»), deux cents (200) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D») et deux cents (200) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon les formes requises pour la modification de ces Statuts ou tel qu'énoncé à l'article 3.2) des présents Statuts.

Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à(aux) actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions de même catégorie qu'ils détiennent dans le capital de la Société. Le conseil d'administration déterminera la période durant laquelle la souscription pourra être exercée, celle-ci ne pouvant être inférieure à trente (30) jours à compter de la date d'envoi d'une lettre recommandée envoyée à l'actionnaire(s) annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de(s) l'actionnaire(s) existant(s) selon la manière requise pour la modification de ces Statuts. Le conseil d'administration peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription de(s) l'actionnaire existant(s) conformément à l'article 3.2) des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres actions sous réserve des dispositions de la Loi.

3.2) En plus du capital social, la Société a un capital autorisé qui est fixé à mille euros (EUR 1.000) représenté par:

- deux cents (200) actions de catégorie F de la Société (les «Actions de Catégorie F»),
 - deux cents (200) actions de catégorie G de la Société (les «Actions de Catégorie G»),
 - deux cents (200) actions de catégorie H de la Société (les «Actions de Catégorie H»),
 - deux cents (200) actions de catégorie I de la Société (les «Actions de Catégorie I»),
 - deux cents (200) actions de catégorie J de la Société (les «Actions de Catégorie J»),
- toutes avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (ensemble, les «Actions Préférentielles»).
- toutes avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune (ensemble, les «Actions Préférentielles»).

Pendant une période se terminant cinq ans après la publication de l'acte de constitution de la Société du 11 mai 2015 dans le journal officiel du Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations), le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en causant la Société d'émettre la totalité ou une partie des Actions Préférentielles dans les limites du capital.

Pour toute émission d'Action Préférentielles dans les limites du capital autorisé, le conseil d'administration de la Société est expressément autorisé à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée selon la manière requise pour une modification de ces présents Statuts, à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

Après chaque augmentation du capital social réalisée dans la forme légale requise par le conseil d'administration, le présent article doit-être modifié en conséquence.

3.3) La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action est détenue par plusieurs personnes, elles doivent désigner un seul mandataire qui les représentera auprès de la Société. La Société a le droit de suspendre l'application de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un mandataire ait été désigné.

Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant l'un des actionnaires n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

3.4) Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la Loi prescrit la forme nominative.

Un registre d'actionnaires sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour inspection par tout actionnaire. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, son adresse ou son siège social, le nombre d'actions détenues par cet actionnaire, la Catégorie d'Actions respective à laquelle chaque action appartient, les indications sur les paiements effectués pour chaque action, les transferts d'actions et les dates y correspondantes ainsi que les sûretés accordées sur ces actions.

Les certificats d'actions au porteur sont signés par deux administrateurs, ou, si la Société n'a qu'un administrateur unique, par cet administrateur, en conformité avec les dispositions de la Loi. L'une des signatures pourra être apposée par une

personne ayant reçu une délégation du conseil d'administration à cet effet ou dans les conditions prévues par la Loi. Les certificats d'actions au porteur devront contenir toutes les informations requises par la Loi.

Toutes les actions au porteur doivent être déposées et détenues pour le compte de l'actionnaire concerné auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la Loi. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur contenant les informations requises par la Loi. Chaque actionnaire peut consulter uniquement les inscriptions le concernant. Des certificats relatifs à ces inscriptions seront délivrés par le dépositaire sur demande écrite et aux frais de l'actionnaire concerné.

3.5) Le capital social de la Société peut être réduit par le biais d'annulation d'actions y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Catégories d'Actions dans son entièreté, à travers le rachat et l'annulation de toutes les actions émises dans cette (ces) Catégorie(s). Dans les cas de rachats et annulations des Catégories d'Actions, ces rachats et annulations d'actions devront être faits dans l'ordre alphabétique inverse de la Catégorie A à la Catégorie E (ex. en commençant par la Catégorie E, suivit de la Catégorie D et ainsi de suite) et en même temps, ou séparément selon le cas peut-être, de la Catégorie F à la Catégorie J (ex. en commençant d'abord avec la Catégorie J, suivit de la Catégorie I et ainsi de suite).

3.6) Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais d'un rachat ou annulation d'une Catégorie d'Actions (dans l'ordre prévu à l'article 3.5), cette Catégorie d'Actions donne droit pour les détenteurs au prorata de leur participation dans cette Catégorie d'Actions au Montant Disponible (avec la limitation toutefois du Montant Total d'Annulation comme déterminé par l'assemblée générale des actionnaires) et les détenteurs d'Actions de la Catégorie d'Actions rachetées ou annulées devront recevoir de la part de la Société un montant égal à la Valeur de l'Annulation par Action pour chaque action de cette Catégorie d'Actions détenue par eux et annulée.

3.7) La Valeur de l'Annulation par Action devra être calculée en divisant le Montant Total de l'Annulation par le nombre d'actions émises dans cette Catégorie d'Actions devant être annulées et rachetées.

3.8) Le Montant Total de l'Annulation devra être un montant fixé par le conseil d'administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total de l'Annulation pour chaque Catégorie d'Actions de la Société, devra être le Montant Disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de l'annulation, sauf si cela est décidé différemment par l'assemblée générale des actionnaires de la façon prévue pour la modification des Statuts, étant entendu cependant que le Montant Total de l'Annulation ne devra jamais être plus élevé que le Montant Disponible.

3.9) A la suite du rachat et de l'annulation des actions d'une Catégorie d'Actions, la Valeur de l'Annulation par Action sera due et devra être payée à la Société.»

Art. 4. Si un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble plus de cinquante pour cent (50%) de la totalité du capital social de la Société (l'"Actionnaire Vendeur") souhaitent accepter une offre (l'"Offre de Rachat") d'un tiers acheteur afin d'acheter tout ou partie de ses actions dans la Société, l'Actionnaire Vendeur aura le droit d'obliger tout autre actionnaire ou détenteur de warrant de la Société, en lui envoyant une notice écrite (l'"Ordre de Sortie Conjointe") lui enjoignant de vendre au tiers acheteur une part proportionnelle de ses actions ou warrants dans la Société.

L'Ordre de Sortie Conjointe inclura les informations contenues dans l'Offre de Rachat, les détails du tiers acheteur, le lieu, la date et l'heure de l'achat prévu (devant être une date comprise entre quinze (15) Jours Ouvrables et vingt (20) Jours Ouvrables depuis la date de l'Offre de Rachat) (la "Date du Rachat"), le prix offert pour les actions et les warrants sujets de la Notice de Transfert (le "Prix du Rachat") ainsi que tout autre termes et conditions significatifs de l'Offre.

L'autre actionnaire ou détenteur de warrant de la Société à qui un Ordre de Sortie Conjointe est adressé devra vendre l'entièreté de ses actions ou warrants dans la Société au tiers acheteur à la Date de Rachat et selon les termes et conditions fixés dans l'Ordre de Sortie Conjointe.

Art. 5. Si l'Actionnaire Vendeur décide de transférer tout ou partie de ses actions détenues dans la Société à un tiers acheteur, l'Actionnaire Vendeur devra donner aux autres actionnaires ou détenteurs de warrants une notice décrivant l'identité du tiers acheteur, le prix proposé, par cet acheteur et tout autre termes et conditions significatifs de ce transfert (la "Proposition de Sortie Conjointe").

Les autres actionnaires ou détenteurs de warrant auront le droit de transférer au tiers acheteur, selon les mêmes termes et conditions que l'Actionnaire Vendeur, une part proportionnelle de leurs actions ou warrants dans la Société selon les mêmes termes et conditions que ceux offerts par le tiers acheteur à l'Actionnaire Vendeur, à moins que cela n'ait été décidé autrement par cet autre actionnaire ou détenteur de warrant.

Le droit de sortie conjointe visé au présent article peut être exercé dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date à laquelle l'autre actionnaire ou détenteur de warrant a reçu la Proposition de Sortie Conjointe.

Si l'Actionnaire Vendeur ne parvient pas à faire acheter les actions ou warrants dans la Société de l'autre actionnaire ou détenteur de warrant par le tiers acheteur, l'Actionnaire Vendeur ne sera pas obligé d'effectuer le transfert.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents Statuts est de sa compétence.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le conseil d'administration devra désigner, parmi ses membres, son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président, ou de tout administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société, sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs huit (8) jours au moins avant l'heure prévue pour la réunion. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, un mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivalra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société. Les administrateurs qui sont, au moment de la réunion du conseil d'administration, en Allemagne ou au Royaume-Uni, ne participeront pas à ladite réunion du conseil d'administration.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Chaque administrateur peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant l'adoption des résolutions. La date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

Les décisions de l'administrateur unique doivent être consignées dans un procès-verbal signé par le seul directeur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produits en justice ou ailleurs seront signés par le seul directeur.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir peut avoir été délégué, agissant individuellement ou conjointement, conformément aux limites imposées par ladite délégation.

Art. 8. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à 17.00 heures, à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, à l'exception des Actions Préférentielles qui n'ont pas de droit de vote.

Art. 12. Lorsqu'une modification des Statuts modifie les droits respectifs d'une Catégorie d'Actions, ces modifications, afin d'être valables, doivent être approuvées par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société et par une assemblée spéciale des actionnaires à laquelle seront présents les détenteurs d'Actions des Catégories d'Actions concernées.

Art. 13. Distributions.

13.1) un montant de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets réalisés devra être placé dans un compte légal de réserve. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque ce montant de réserve sera de dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

13.2) le solde pourra être distribué aux actionnaires sur décision de l'assemblée générale des actionnaires selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.3) Les actionnaires peuvent décider de déclarer et de payer des dividendes intérimaires sur la base d'états des comptes préparés par le directeur, ou par le conseil d'administration, démontrant que des fonds sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant distribué ne devra pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année comptable augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminués des pertes reportées et des sommes devant être alloués à une réserve établie par la Loi, selon les dispositions prévues ci-dessous.

13.4) Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toutes les monnaies sélectionnées par le directeur ou le conseil d'administration et peuvent être payés aux endroits et à l'heure prévus par le directeur ou le conseil d'administration. Le directeur ou le conseil d'administration peut décider d'un taux de change final applicable à la transposition des dividendes dans la monnaie de leur paiement. Un dividende déclaré mais impayé sur une Action pendant une durée de cinq ans ne pourra ensuite être réclamé par le détenteur de cette action, et devra être abandonné par le détenteur de cette action, et sera repris par la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte de détenteurs d'actions.

13.5) L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles ont droit à

(i) un dividende cumulatif fixe préférée de deux pour cent (2%) per annum, calculé sur leur valeur nominale ("Intérêt Fixe"), plus

(ii) un montant égal à dix pour cent (10%) de tous les Bénéfices, moins un montant égal à l'Intérêt fixe, qui sont alloués dans l'ordre alphabétique inverse (ex. en premier à la Catégorie J, puis à la Catégorie I, et ainsi de suite).

Les détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, D et E ont droit à tous les revenus distribuables restant au prorata de leur participation dans la Société après distribution aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune Action de Catégorie E dans la Société, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B, C, et D après distribution aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Catégorie E et plus aucune action de Catégorie D dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie C auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A, B et C après distribution aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans l'hypothèse où il n'y a plus aucune action de Catégorie E, plus aucune action de Catégorie D et plus aucune action de Catégorie C dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie B auront le droit de recevoir les revenus distribuables restants, après la distribution des revenus distribuables au prorata aux détenteurs d'actions des Catégories A et B après distribution aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Dans le cas où il n'y aurait plus d'actions de Catégorie E, d'actions de Catégorie D, d'actions de Catégorie C et d'actions de Catégorie B dans la Société, les détenteurs d'actions de Catégorie A auront le droit de recevoir tous les revenus distribuables restants après distribution aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi.

Art. 14. Dissolution, Liquidation. Après paiements de toutes les dettes et toutes les charges de la Société et des frais de liquidation, le produit net de la liquidation sera distribué aux actionnaires, en accord avec et afin de réaliser sur la totalité, le même résultat économique que les règles de distribution établies pour les distributions de dividendes. Chaque Action Préférentielle a droit à un remboursement préférentiel de la valeur nominale d'une telle Action Préférentielle, sans préjudice des droits de liquidation qui y sont attachés.

Art. 15 Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (y compris les bénéfices reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts, augmentés de (i) toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables et (ii) si le cas se présente, du montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie d'Actions devant être annulée, mais diminués de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la Loi ou de ces Statuts, à chaque fois tel qu'établi dans les Comptes Intérimaires (pour éviter toute confusion, à l'exception de tout double comptage) afin que:

$$MD = (BN + P + CR) - (P + RL)$$

Par lequel:

AA = Montant Disponible

BN = Bénéfices Nets (y compris les profits reportés) dans le cas où l'actionnaire aurait pu bénéficier de distributions de dividendes conformément à l'article 13) des présents Statuts.

P = toute prime d'émission librement distribuable et tout autre réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et la réduction de la réserve légale en rapport avec la Catégorie d'Actions devant être annulée

P = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = tout montant devant être placé dans la réserve(s) selon les exigences de la Loi ou des présents Statuts.

Valeur de l'Annulation par Action a la signification qui lui est donnée à l'article 3.7) des présents Statuts.

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à une Date de Comptes Intérimaires prévue.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date, non antérieure à huit (8) jours, avant la date de rachat et d'annulation de la Catégorie d'Actions.

Catégorie d'Actions signifie la catégorie d'actions de la Catégorie A, de la Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de la Catégorie E, de la Catégorie F, de la Catégorie G, de la Catégorie H, de la Catégorie I ou de la Catégorie J.

Bénéfices, conformément à l'article 13.5) de ces Statuts sont relatifs à la distribution des bénéfices nets, tant pour les détenteurs d'actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D et d'actions de catégorie E, que pour les détenteurs d'actions Préférentielles.

Montant Total de l'Annulation a la signification qui lui est donnée à l'article 3.8) des présents Statuts.

Art. 16. La Loi trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente et un mille huit cents (31.800) actions émises, divisée en trente et un mille (31,000) actions de catégorie A, deux cents (200) actions de catégorie B, deux cents (200) actions de catégorie C, deux cents (200) actions de catégorie D et deux cents (200) actions de catégorie E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ont été souscrites par Marcol Healthcare LLP, susmentionnée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente et un mille huit cents euros (EUR 31.800) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2019:

i) Pii Ketvel, né à Helsinki, Finlande, le 4 juin 1968, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

ii) Bernd Janietz, né à Goslar, Allemagne, le 26 juillet 1948, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

iii) David Bannerman, né à Edimbourg, Ecosse, le 2 février 1962, ayant son adresse professionnelle au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, Director;

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice social de la Société se terminant le 31 décembre 2015:

Ernst & Young, une société anonyme existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. PIERRET.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 28 mai 2015.

Référence de publication: 2015080624/678.

(150092353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

MPL Management Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 295.000,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 195.958.

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders MPL Management Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 195.958, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 March 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), the articles of incorporation have not been modified since the date of the incorporation.

The meeting was presided by Maître Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and as scrutineer Monsieur Pierre-Luc Wolff maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I.) The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list shall remain attached to the present deed to be registered therewith with the registration authorities.

II.) It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) to fourteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 14,750) by the issue of one thousand two hundred fifty (1,250) new shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) for a total subscription price of nine hundred fifty thousand Euro (EUR 950,000) (the “Subscription Price”), subscription to the New Shares by new investors (the “New Shareholders”); payment of the Subscription Price by the New Shareholders by way of a contribution in cash; allocation of the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250) to the share capital and an aggregate amount of nine hundred forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 948,750) to the freely distributable share premium account of the Company as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of contribution in cash in EUR
Joaquin Bacardi	1,180	900,000
David Witzer	70	50,000
Total	1,250	EUR 950,000 of which EUR 948,750 to be allocated to the share premium account of the Company

2. To increase the issued share capital of the Company from its current amount of fourteen hundred thousand seven hundred fifty Euro (EUR 14,750) to two hundred ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) by changing the nominal value of the shares from one euro (EUR 1) to twenty Euro (EUR 20), for a total amount of two hundred eighty thousand two hundred fifty Euro (EUR 280,250) paid out of the share premium account of the Company.

3. To amend and restate articles 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the increases of the share capital of the Company and the change of the nominal value of the shares so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) divided into fourteen thousand (14,750) shares, with a nominal value of twenty Euro (EUR 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase or its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

After consideration of the Agenda the Meeting took the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from its current amount of thirteen thousand five hundred Euro (EUR 13,500) to fourteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 14,750) by the issue of one thousand two hundred fifty (1,250) new shares with nominal value of one Euro (EUR 1) each (the “New Shares”) for a total subscription price of nine thousand fifty thousand Euro (EUR 950,000) (the “Subscription Price”) paid by:

- Joaquin Bacardi, born on 4 October 1965, in Santurce, Puerto Rico and;
- David Witzer, born on 12 January 1966, in London, (the “New Shareholders”), both here represented by Maître Anna Hermelinski-Ayache, prenamed, by virtue of proxies given, as follows:

Shareholders	Number of shares subscribed	Amount of contribution in cash in EUR
Joaquin Bacardi	1,180	900,000
David Witzer	70	50,000
Total	1,250	EUR 950,000 of which EUR 948,750 to be allocated to the share premium account of the Company

The proxies after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to this document to be filed with it with the registration authorities.

The amount of nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the amount corresponding to the nominal value of the New Shares so issued of an amount of one thousand two hundred fifty Euro (EUR 1,250) to the share capital and an aggregate amount of nine hundred forty-eight thousand seven hundred fifty Euro (EUR 948,750) to the freely distributable share premium account of the Company.

As a consequence, the Meeting acknowledge that the New Shareholders shall take part to the vote of the remaining items on the agenda.

Second resolution

The Meeting resolved to increase the share capital of the Company from its current amount of fourteen thousand seven hundred fifty Euro (EUR 14,750) to an amount of two hundred ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) by changing the nominal value of the shares from one Euro (EUR 1) to twenty Euro (EUR 20) for a total amount of two hundred eighty thousand two hundred fifty Euro (EUR 280,250) paid out of the share premium account of the Company.

Third resolution

The Meeting resolved to amend and restate article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the change of the nominal value of the shares and the increases of capital which should read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two hundred ninety-five thousand Euro (EUR 295,000) divided into fourteen thousand seven hundred (14,750) shares, with a nominal value of twenty Euro (EUR 20) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase or its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,300.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The present deed having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le cinq mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de MPL Management Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 24, rue de Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.958, constituée en date du 27 mars 2015 par acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), les statuts n'ont pas été modifiés depuis la date de la constitution.

L'assemblée a été présidée par Me Anna Hermelinski-Ayache, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

La présidente a nommé en tant que secrétaire et scrutateur Mr Pierre-Luc Wolff, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la présidente a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.) Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent figurent sur une liste de présence signée par le mandataire, la présidente, le secrétaire et scrutateur, et le notaire soussigné. Ladite liste restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

II.) Il appert de cette liste de présence que la totalité du capital social est représentée à la présente assemblée et que les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée (l'«Assemblée») est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour énoncé ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq cent euros (13.500 EUR) à quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750 EUR) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (ensemble, les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de neuf cent cinquante mille euros (950.000 EUR) (le «Prix de Souscription»); souscription des Nouvelles Parts Sociales par de nouveaux investisseurs (les «Nouveaux Associés»); paiement du Prix de Souscription par les Nouveaux Associés par apport en numéraire; attribution du montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) au capital social et un montant total de neuf cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (948.750 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société comme suit:

87981

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de l'apport en numéraire en EUR
Joaquin Bacardi	1.180	900.000
David Witzer	70	50.000
Total	1.250	950.000 EUR dont 948.750 EUR devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société.

2. Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750 EUR) à deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) par modification de la valeur nominale des parts sociales d'un montant d'un euro (1 EUR) à vingt euros (20 EUR), pour un prix total de deux cent quatre-vingt mille deux cent cinquante euros (280.250 EUR) payé à partir du compte de prime d'émission de la Société.

3. Modification et refonte de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les augmentations de capital social de la Société et le changement de la valeur nominale des parts sociales afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) divisé en quatorze mille sept cent cinquante parts sociales (14.750) d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Après considération, l'Assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de treize mille cinq cent euros (13.500 EUR) à quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750 EUR) par l'émission de mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») pour un prix total de souscription de neuf cent quarante-huit mille sept cent cinquante euros (948.750 EUR) payé par:

- Joaquin Bacardi, né le 4 octobre 1965, à Santurce, Puerto Rico et;
- David Witzer, né le 12 Janvier 1966, à Londres, Royaume-Uni (les «Nouveaux Associés»), tous deux ici représentés par Maître Anna Hermelinski-Ayache, prénommé, en vertu de procurations lui délivrées, comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales souscrites	Montant du paiement à partir du compte de prime d'émission de la Société EUR
Joaquin Bacardi	1.180	900.000
David Witzer	70	50.000
Total	1.250	950.000 EUR dont 948.750 EUR devant être affectés au compte de prime d'émission de la Société.

Les procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le montant de neuf cent cinquante mille Euros (EUR 950.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le montant correspondant à la valeur nominale des Nouvelles Parts Sociales ainsi émises d'un montant de mille cinq cent euros (1.250 EUR) au capital social et un montant total de neuf cent quarante-huit mille sept cent cinquante (948.750 EUR) au compte de prime d'émission librement distribuable de la Société.

Par conséquent, l'Assemblée, reconnaît que les Nouveaux Associés peuvent prendre part au vote des points restant à l'ordre du jour.

Seconde résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital de la Société de son montant actuel de quatorze mille sept cent cinquante euros (14.750 EUR) à un montant de deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) en modifiant la valeur nominale des parts sociales afin de la porter d'un euro (1 EUR) à vingt euros (20 EUR) pour un prix total de deux cent quatre-vingt mille deux cent cinquante (280.250) payé à partir du compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé de modifier et de refondre l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les augmentations de capital de la Société et le changement de valeur nominale des parts sociales afin qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt-quinze mille euros (295.000 EUR) divisé en quatorze mille sept cent cinquante parts sociales (14.750) d'une valeur nominale de vingt euros (20 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés à approximativement EUR 3.300,-.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent document.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, qui ont requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte en original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: A. HERMELINSKI-AYACHE, P.-L. WOLFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14934. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Référence de publication: 2015080631/209.

(150092237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juin 2015.

Greatlens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 183.024.

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1.- CONTALUX S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg, Sektion B, unter der Nummer 182.198, hier vertreten durch ihren aktuellen Direktor befugt die Gesellschaft im Rahmen der täglichen Geschäftsführung durch seine alleinige Unterschrift zu vertreten, nämlich Herrn Rolf DENSBORN, Kaufmann, geboren in Wittlich (Deutschland), am 16. April 1960, wohnhaft in D-54290 Trier, Im Sabel 4A (Deutschland).

2.- Herr Rüdiger STEFFEN, Kaufmann, geboren in Hindenburg, (Deutschland) am 09. April 1943, wohnhaft in D-21680 Stade, Köhnhöhe 23, Bundesrepublik Deutschland.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Greatlens S.à r.l.", mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-rue, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 183.024), gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Dülelingen, am 21. November 2013, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 442 vom 18. Februar 2014.

- Dass das Gesellschaftskapital zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR), beträgt, eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundert fünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

- Dass die Komparentin sub 1 erklärt die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Greatlens S.à r.l." zu sein und dass er den amtierenden Notar ersucht, die von ihr in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

CONTALUX S.A., vorgenannt und vertreten wie eingangs erwähnt, tritt hiermit ihre einhundert (100) Gesellschaftsanteile welche sie an der Gesellschaft "Greatlens S.à r.l." hält, durch gegenwärtige Urkunde, und unter der gesetzlichen Gewähr, an Herr Rüdiger STEFFEN, vorgenannt, welcher dies annimmt, zum ausgehandelten Preis, ab.

Die Zedentin erklärt den Preis vom Zessionar vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde erhalten zu haben, weshalb die Zedentin dem Zessionar hiermit Quittung und Entlast hierüber erteilt.

Der Zessionar, Herr Rüdiger STEFFEN, vorgenannt, ist somit Eigentümer der ihm abgetretenen Anteile ab dem heutigen Tag und erhält das Gewinnbezugsrecht auf die Dividenden der abgetretenen Anteile ab heute.

Infolge der vorgenannten Anteilsabtretung ist Herr Rüdiger STEFFEN, vorgenannt, nunmehr der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Greatlens S.à r.l."

Gemäß Artikel 190 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften, beziehungsweise gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, wird sodann die obige Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft "Greatlens S.à r.l." ausdrücklich angenommen und in ihrem vollen Umfange nach genehmigt durch die Generalversammlung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den aktuellen Geschäftsführer abzurufen, ihm volle Entlast für die Ausübung seines Mandates zu erteilen, und für eine unbestimmte Dauer als alleinigen Geschäftsführer der Gesellschaft zu benennen:

Herr Rüdiger STEFFEN, Kaufmann, geboren in Hindenburg, (Deutschland) am 09. April 1943, wohnhaft in D-21680 Stade, Köhnshöhe 23, Bundesrepublik Deutschland.

Der alleinige Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster. Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Rolf DENSBORN, Rüdiger STEFFEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 mai 2015. Relation GAC/2015/4165. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015078488/59.

(150090370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2015.

Elios IT s.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Acol'IT s.à r.l.).

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 190.663.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Patrick LIEGAUT, gérant de société, né à Toul (France) le 13 mai 1959, demeurant à F-57940 Metzervisse, 9, rue des Anciens Fours à Chaux,

détenteur de vingt (20) parts sociales.

2) Monsieur Simon LIEGAUT, ingénieur informaticien, né à Thionville (France) le 5 juin 1990, demeurant à F-57940 Metzervisse, 9, rue des Anciens Fours à Chaux,

détenteur de soixante (60) parts sociales.

3) Madame Marjorie WEYLAND, informaticienne, née à Metz (France) le 29 janvier 1990, demeurant à F-57940 Metzervisse, 9, rue des Anciens Fours à Chaux,

détentrice de vingt (20) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "Acol'IT s. à r.l." (numéro d'identité 2014 24 50 128), avec siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck 1, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 190.663, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 septembre 2014, publié au Mémorial C, numéro 3291 du 7 novembre 2014,

ont requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination de la société de «Acol'IT s. à r.l.» en «Elios IT s. à r.l.» et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** La société prend la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de «Elios IT s. à r.l.»

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. LIEGAUT, S. LIEGAUT, WEYLAND, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/14290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 26 mai 2015.

Référence de publication: 2015076457/45.

(150088882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.

Kensington Square Holding S.A.- Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 173.110.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 28 avril 2015

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants avec effet immédiat:

- Monsieur Jean-Michel HAMELLE, expert-comptable, né à Reims (France), le 13 septembre 1962, résidant professionnellement à L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer, Administrateur

- Monsieur Alain TIRCHER, expert-comptable, né le 13 mars 1959 à Watermael-Boitsfort (Belgique), résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Administrateur

- Monsieur Charles EMOND, conseiller fiscal, né le 28 mars 1955 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, Administrateur

- Monsieur Paolo AGRIFOGLIO né le 1^{er} janvier 1966 à Milan (Italie), résidant au 12 Via San Francesco d'Assisi, I-20122 Milan, Administrateur

- Monsieur Manuel HACK, né le 19 juin 1966 à Luxembourg, résidant au 6 Rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Administrateur

Leur mandat respectif prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014, qui se tiendra en 2015.

L'actionnaire unique décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé, FPS Audit S.à r.l., ayant son siège social au 19 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674, avec effet immédiat.

Le mandat du Réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires devant approuver les comptes annuels au 31 décembre 2014, qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2015.

Pour KENSINGTON SQUARE HOLDING S.A.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015077023/30.

(150087585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2015.